



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SICTOM DE LA ZONE DE DOLE**

Envoyé en préfecture le 13/11/2024

Reçu en préfecture le 13/11/2024

Publié le

ID : 039-253900633-20241023-23102024\_7CS-DE



**SEANCE du 23 octobre 2024**

Nombre de délégués en exercice : 53

Présents : 33

Excusés : 20

Date convocation : 14 octobre 2024

Date affichage : 4 novembre 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le vingt-trois octobre à dix-neuf heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Collectes et Traitement des Ordures Ménagères de la Zone de Dole, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans les locaux de LOCODOLE à DOLE, sous la présidence de Monsieur Jean-Pascal FICHERE, le Président.

**Etaient présents :**

Communauté d'Agglomération du Grand Dole : JEANNEROD G, CROISERAT JL, SANCEY P, PANNAUX J, FICHERE JP, MANGIN I, BREMOND G, GUERRIN B, GUIBELIN H, HOFFMANN M, LAGNIEN J, MATHIOT A, MEUGIN O, MIRAT M, PECHINOT J, PERNOUX A, REBILLARD JM, ROBERT JC.

Communauté de Communes Jura Nord : BENESSIANO M, BOURCET A, DAUNE M, LAVRY G, PERTUS E, THABARD JC.

Communauté de Communes du Val d'Amour : DUGOIS C, HENRIOUD G, PICHON JC, MASUYER C.

Communauté de Communes La Plaine Jurassienne : BONGAIN G, FLUCHON E, GARNIER JN, LAGALICE C, LEFEVRE N.

**Etaient excusés :**

Communauté d'Agglomération du Grand Dole : BONIN JL, CALINON S, CHAMPANHET S, CHAUCHEFOIN G, FERNOUX-COUTENET G, JEANNEAUX C, LACROIX O.

Communauté de Communes Jura Nord : BACOT H, CHANCENOTTE A, GOUNAND A.

Communauté de Communes du Val d'Amour : COUTROT G, DEGAY P, DEJEUX A, FRAICHARD A, THERY J.

Communauté de Communes La Plaine Jurassienne : CORDIER E, GUILLEMOT J, JOBELIN A, SCHMIEDER M.

**Secrétaire de séance** : Monsieur DUGOIS Christophe.

**Délibération n° 23102024-7cs**

**OBJET : Schéma de collecte**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'étude sur le nouveau schéma de collecte,

Le Président **EXPOSE** le schéma de collecte 2025 :

**1. Les motivations à ce nouveau schéma de collecte**

La proposition d'un nouveau schéma de collecte poursuit différents objectifs :

- Mettre en adéquation le service public aux évolutions des besoins des usagers
- Rééquilibrer les tournées
- Inciter à la réduction des déchets résiduels
- Maîtriser l'évolution des coûts
- Déployer la collecte des biodéchets

a) **Mettre en adéquation le service public aux évolutions des besoins des usagers**

Depuis plusieurs années, il est constaté une forte baisse du taux de présentation des déchets résiduels en lien avec une baisse de production de ce flux. A contrario, la quantité de déchets recyclables collectés augmente fortement (+5% uniquement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024). Le futur schéma de collecte a vocation à prendre en compte ces évolutions structurantes.

b) **Rééquilibrer les tournées**

En conséquence des éléments précités, les tournées de déchets résiduels et de déchets recyclables sont déséquilibrées et non optimisées, avec 2 phénomènes majeurs : des tournées de déchets recyclables trop longues et certaines tournées de déchets résiduels trop courtes, notamment lorsque la semaine de collecte des déchets résiduels n'est pas concomitante à la semaine de collecte des déchets recyclables. Ce rééquilibrage est aussi une attente des agents en charge de la collecte.

c) **Inciter à la réduction des déchets résiduels**

Les collectivités ayant réduit la fréquence de collecte des déchets résiduels (collecte toutes les 2 semaines au lieu de toutes les semaines) ont constaté une forte réduction des déchets résiduels collectés (10 à 15%) : incitation au tri et au compostage ou au tri des biodéchets en habitat collectif. Il convient de rappeler que le bac à déchets résiduels est composé d'un tiers de déchets résiduels, un tiers de déchets recyclables et un tiers de déchets compostables.

d) Maîtriser l'évolution des coûts

Cette maîtrise des coûts attendue est liée essentiellement au facteur induit par le futur schéma de collecte, la baisse du recours à l'incinération, dont les coûts ne cesseront pas d'augmenter dans les années à venir, (hausse de la TGAP), mais aussi à répondre à la saturation de l'usine d'incinération du département.

e) Déployer la collecte des biodéchets

En parallèle, le SICTOM se doit de déployer des solutions de collecte des biodéchets pour tous les habitants du territoire pour une valorisation de ces biodéchets. Plus de 1000 composteurs ont été délivrés en 2024 pour les habitants en pavillonnaire, et il est proposé de poursuivre la solution collecte des biodéchets au moins en habitat collectif et pour les producteurs de biodéchets collectés par le SICTOM (établissements scolaires, non-ménages assimilés).

## 2. Les principes de ce futur schéma de collecte

1<sup>er</sup> principe : collecte des déchets résiduels tous les quinze jours au lieu de toutes les semaines pour toutes les communes hormis pour celles de plus de 2000 habitants (soit Dole, Foucherans, Damparis et Tavaux), conformément à la réglementation.

2<sup>ème</sup> principe : passage de la collecte de porte à porte à une collecte en points d'apport volontaire pour les communes de Rochefort sur Nenon et Menotey.

La commune de Rochefort sur Nenon est actuellement équipée de 2 dispositifs de collecte : porte à porte et points d'apport volontaire (collecte par 4 camions). Le passage en collecte en apport volontaire souhaité par la commune permettra de rationaliser les moyens matériels de collecte pour cette commune.

La collecte en apport volontaire de la commune de Menotey répond aux contraintes d'accès dans toutes les rues de cette commune.

3<sup>ème</sup> principe : déploiement de la collecte des biodéchets en habitat collectif et auprès des gros producteurs non ménages assimilés.

## 3. Les mesures d'accompagnement à l'évolution de la collecte.

Dans les communes pour lesquelles la collecte des déchets résiduels serait tous les 15 jours, il sera proposé le maintien de la collecte des déchets résiduels toutes les semaines pour les secteurs d'habitat collectif dense et certains gros producteurs (maisons de retraite à titre d'exemple).

Pour les établissements de restauration, il sera proposé des rencontres pour examiner la faisabilité d'un passage tous les 15 jours du fait du déploiement en parallèle de la collecte des biodéchets.

De plus, le règlement de collecte permet de disposer de bacs plus grands pour les ménages avec des conditions particulières.

Ce futur schéma de collecte présente deux points forts :

- Il s'inscrit pleinement dans les enjeux de la gestion des déchets de demain, à savoir réduire au maximum les déchets résiduels et valoriser les autres déchets (valorisation matière pour les déchets recyclables, valorisation organique ou énergétique pour les biodéchets). Il est la traduction de ces enjeux.
- Et, sa mise en œuvre a des effets induits positifs : rééquilibrage des tournées, réduction du bilan carbone associé à la collecte des déchets résiduels et incitation au tri de tous les déchets valorisables.

Le bureau syndical, dans sa séance du 7 octobre 2024 a pris connaissance du nouveau de schéma de collecte et a approuvé à l'unanimité les principes.

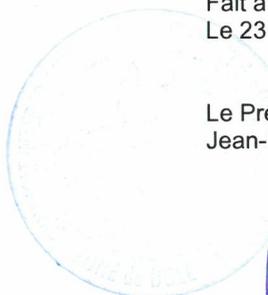
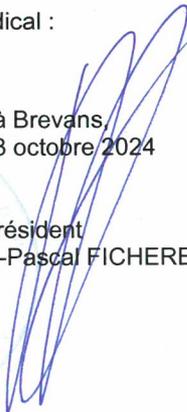
Le Président met au vote :

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du Conseil Syndical :

- ✓ **ADOpte** le schéma de collecte pour l'année 2025.

Fait à Brevans,  
Le 23 octobre 2024

Le Président  
Jean-Pascal FICHÈRE



SICTOM de la Zone de DOLE

22 Allée du Bois – 39100 BREVANS – Tél. 03 84 82 56 19 – Fax. 03 84 72 43 53

e-mail : [contact@sictomdole.fr](mailto:contact@sictomdole.fr) – Site : [www.sictomdole.org](http://www.sictomdole.org)